

M.R.C. BEAUHARNOIS-SALABERRY

**AVIS PUBLIC**

**EST DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,**

Avis est donné, par le soussigné, que le Conseil municipal à sa séance ordinaire tenue le 11 septembre 2017, a retiré le règlement suivant :

➤ **NUMÉRO 380-17** *visant l'acquisition d'une autopompe-citerne*

et ceci conformément à l'article 559 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Donné à Saint-Urbain-Premier, ce 12<sup>e</sup> jour de septembre 2017



Michel Morneau, OMA directeur général

\*\*\*\*\*

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussigné Michel Morneau, directeur général de la Municipalité de Saint-Urbain-Premier, certifie, sous mon serment d'office, avoir affiché le présent avis aux deux endroits désignés par le Conseil municipal, le 12 septembre 2017 entre 10h00 et 12h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 septembre 2017.



Michel Morneau, directeur général